

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la médiathèque de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 13/06/2023

Membres présents : 24

Pouvoir : 1

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Charles de LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Philippe CAUVIN, Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN

CCHT : Jean-Claude ESPIE, Bruno PASQUIER

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Alain HINAUX à Virginie CLAVEL

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Domaine : LEADER

Délibération n°: 23-096

Objet : GAL : liste nominative des membres du collège des élus

Un Groupe d'Action Locale (GAL) constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 49 % des droits de vote. »

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 15 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.

Le collège de la société civile se compose de **9 membres titulaires** et de 9 membres suppléants.

Le collège des élus est constitué de **6 membres titulaires** et de 6 membres suppléants : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical représentant leur communauté de communes et un membre titulaire et un suppléant représentant le P.E.T.R. pays Tolosan.

Le Président informe que dans le cadre de la mise en place du nouveau programme LEADER, il convient de mettre à jour la composition du collège élus du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Tolosan.

Le Président du P.E.T.R. étant membre de droit du GAL, il convient de désigner son suppléant .

Après consultation de l'Assemblée, la composition proposée du collège élus du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Tolosan est :

EPCI	Titulaire	Suppléant
PETR	Didier CUJIVES	Sonia ESSNER
C3G	Véronique MILLET	Patrick PLICQUE
CCCB	Joël CAMART	Patrice SEMPERBONI
CCF	Virginie CLAVEL	Colette SOLOMIAC
CCHT	Patrice LAGORCE	Jean-Claude ESPIE
CCVA	Mylène MONCERET	Thierry ASTRUC

**Entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,**

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la liste nominative des membres titulaires et membres suppléants qui composent dorénavant le collège des élus du Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 juin 2023.

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 juin 2023
Au registre sont les signatures

Le Président,



Didier CUJIVES